



1'2020-163  
Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le 11/10/2020



ID : 073-200041010-20200918-21\_2020DBUR-AU

# DECISION DU BUREAU

Séance du 17 septembre 2020

N° 21-2020

**Objet :** Subvention aux structures économiques ayant une action au niveau du territoire de la communauté de communes Cœur de Savoie.

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et notamment son point n°10 - d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, dans la limite de 10.000 € par association et par an, et de verser des acomptes de subventions aux associations qui, l'année précédente, ont reçu de la communauté de communes une subvention d'un montant supérieur à 10.000 €.

CONSIDERANT que la Communauté de communes intervient, par un soutien financier, en appui aux structures économiques vis-à-vis de leur action locale. Ces structures ont pour mission d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement, et ce, en fonction de leur besoin, de leur typologie ou de leur type d'activités. Ces appuis en subvention de fonctionnement visent à créer, développer ou maintenir l'activité économique et l'emploi localement.

## DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer une subvention de 2 950 € TTC à l'association « Initiative Savoie » pour 2020 au titre de l'action sur le territoire de Cœur de Savoie. Initiative Savoie est une structure de financement des projets de création d'entreprises destinés à soutenir, par l'octroi d'un prêt d'honneur (prêt personnel à 0%) les créateurs d'entreprises. Cette structure est animée par des salariés détachés de la CCI et de la CMA.

Au-delà de ce financement, une mise à disposition gratuite d'un local est réalisée, à La Pyramide d'Alpespace, ½ journée par semaine, pour une permanence sur le territoire.

En 2019, 12 demandes de financement (16 porteurs de projets) ont été présentées et l'ensemble des dossiers a été accepté sur Cœur de Savoie (soit 138 K€ de prêt d'honneur accordé).

**Article 2 :** D'attribuer une subvention de 1 440 € TTC à l'association « Cluster Montagne » au titre de l'année 2020 dans le cadre d'un partenariat. Ce partenariat « Premium » prévoit de donner à la collectivité de la visibilité auprès de la filière « Aménagement de la Montagne » sur le site internet, la



vidéo institutionnelle et le rapport d'activités du Cluster montagne. Ce partenariat permet également d'être référencé dans l'annuaire « adhérents » et bénéficier d'une insertion en 3ème de couverture de celui-ci.

**Article 3 :** Le Directeur Général de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

**Article 4 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivants sa publication et sa notification.

Fait à Montmélián, le 18 septembre 2020

La Présidente,

Béatrice SАНТАIS



Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 073-200041010-20200918-21\_2020DBUR-AU